



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Réglementation du stationnement sur le secteur la Soie Tase

V_DEL_200128_12

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Rapport de Madame KAOUAH

Mesdames, Messieurs,

Le secteur La Soie-Tase est en pleine mutation. L'achèvement des premiers programmes immobiliers du grand projet urbain du Carré de Soie, le PAE Tase et le PUP Karré, a profondément transformé la physionomie et le fonctionnement de ce quartier.

En raison d'une saturation du stationnement dont les causes sont multiples, la ville en lien avec les Conseil de quartier « Côte Tase » a lancé une réflexion sur les conditions de circulation et de stationnement.

Plusieurs pistes de travail ont été envisagées. Les services de la Ville ont ainsi pris attache auprès de Lyon Parc Auto pour évaluer les mesures possibles d'utilisation des parkings en ouvrage des entreprises.

Ainsi, il a été convenu qu'il était nécessaire de réglementer le stationnement. Le dispositif « zone bleue » est apparu comme le meilleur compromis afin de limiter le stationnement longue durée sur voirie et ainsi libérer des places pour les riverains et les actifs du secteur.

Le bureau du conseil de quartier, puis le conseil de quartier ont arrêté un périmètre, situé entre la rue de la Poudrette, l'avenue des Canuts, l'avenue Roger Salengro et l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté. Ce périmètre permettra la gestion de 255 places réglementées. Ces dernières seront contrôlées par la brigade proximité de la Police municipale.

Afin de permettre le stationnement occasionnel des riverains, une vignette « résident » (une par ménage) sera remise pour l'ensemble des habitants des rues ci-dessous (dont le plan est joint en annexe):

- la rue du Rail ;
- la rue Moissonnier ;
- la rue de la Tase ;
- la rue de la Poudrette entre l'avenue des Canuts et l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté ;
- l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté ;
- l'avenue des Canuts.

Cette vignette sera attribuée pour un véhicule et donnera droit au stationnement gratuit sans limitation de durée, tout en respectant l'article R417-12 du code de la route sur les voies indiquées ci-dessus,

L'assemblée plénière du conseil de quartier a approuvé le projet lors de sa réunion du 11 décembre 2019.

Cette mesure, qui a valeur expérimentale, sera évaluée par le conseil de quartier après un an de mise en œuvre.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver la mise en place de la zone sur le périmètre proposé ;
- ▶ de créer une carte de résident.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_12-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la mutation du secteur de la Soie-Tase avec les travaux de l'Esplanade Tase et l'arrivée prochaine du Groupe scolaire Cartailhac ;

Considérant la nécessité de mettre en place une réglementation du stationnement sur voirie ;

Considérant la nécessité de mettre en place le dispositif « zone bleue » afin de limiter le stationnement longue durée sur voirie et ainsi libérer des places pour les riverains et les actifs du secteur ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame Nassima Kaouah, adjointe de quartier déléguée aux quartiers Vaulx Sud La Côte et Vaulx Sud Dumas-Genas ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver la mise en place de la zone sur le périmètre proposé ;
- ▶ de créer une carte de résident.

Nombre de suffrages exprimés : 38
Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY